



## Assemblée Générale Extraordinaire de la CCI Ille-et-Vilaine du 25 mars 2024

### Délibération N° 68

**Objet : Cession des parts de la CCI 35 dans la SARL Oriental Express**

**Exposé des motifs :**

En 2006 la CCI du Pays de Fougères et le Pays d'Accueil Touristiques ont repris les parts de la société d'exploitation du petit train de Fougères, l'«oriental express», alors en grande difficultés.

Nominal de 12 348 € avec 40 parts pour la CCI 35 et 41 pour le pays d'accueil touristique.

La compétence tourisme ayant été reprise par Fougères Agglomération via une S.P.L. le Pays d'accueil touristique est amené à être dissous. Il est prévu que l'exploitation du petit train revienne à l'association des professionnels du tourisme une fois que la CCI 35 ait cédé ses parts, quela SARL ait réduit son capital et que le Pays d'accueil en dissolution dévoie son boni de liquidation à l'association des professionnels.

Compte tenu de l'analyse de l'actif effectuée la part est évaluée à 1 000 €. La SARL Oriental Express » propose à la CCI 35 de lui racheter ses 40 parts pour le montant de 40 000 € et procéder à une réduction du capital de 6 098 euros.

Ce projet est soumis à l'AG de l'Oriental express du 25 mars 2024.

Pour information, le bureau de la CCI Ille-et-Vilaine souhaite par ailleurs adhérer à l'association des professionnels du tourisme du Pays de Fougères

**Proposition à L'Assemblée Générale**

Vente des 40 parts détenues par la CCI 35 pour un montant de 40 000 € à la SARL Oriental Express

L'Assemblée Générale autorise le Président à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de ces résolutions.

**Avis de la Commission :**

Avis *favorable* de la Commission des finances réunie le 19 mars 2024

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2024.

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 28  
Exprimés : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 2  
Pour : 38

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet



**CCI ILLE-ET-VILAINE**  
2, Avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq